

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Allois

Extrait du registre des délibérations du comité

MEMBRES EN EXERCICE 12 - Présents 8 : MM. LABREGERE Olivier, CORET Emmanuel, CHARBONNIER Maurice, PAUZAT Yves, LEMARCHAND Frédéric, MAYAUD Thierry, REYGNAUD Claude, DESROCHE Roger.

ABSENTS EXCUSES : MM. MOURET Serge, DUMONT Bernard, GRENIER Christian, DUCHEZ Michel.

Président de séance : M. LABREGERE Olivier

Secrétaire de séance : CORET Emmanuel

04 – RENOUVELLEMENT DE RESEAU D'EAU POTABLE EN RAISON DE LA PRESENCE DE CVM

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
12	8	0	8	8	8	0

Le Président rappelle que par délibération 06 Décembre 2017 le Comité Syndical a approuvé un programme de recherche des CVM (chlorure de vinyle monomère) sur le réseau du Syndicat. La maîtrise d'œuvre du programme de recherche et le renouvellement des réseaux impactés a été confiée au Cabinet d'étude LARBRE INGENIERIE par délibération du 03 avril 2018.

Suite à des analyses effectuées par l'ARS trois secteurs ont été identifiés sur la commune de Saint Paul pour lesquels les concentrations dépassent les limites de qualité. Le Cabinet d'étude LARBRE INGENIERIE a donc préparé un dossier projet prévoyant des travaux de remplacement des canalisations sur les secteurs de Gentaux, Lavaud de Cossas et Le Grand Chaleix.

Il s'agit de remplacer 3800 ml de canalisation et de procéder à la reprise et au renouvellement de 27 branchements. Le montant des travaux à réaliser a été estimé à 450 572,78 euros HT étant précisé que ce programme de travaux bénéficie d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne d'un montant de 156 610,00 euros.

Le Président présente également le dossier d'appel d'offres préparé par le maître d'œuvre.

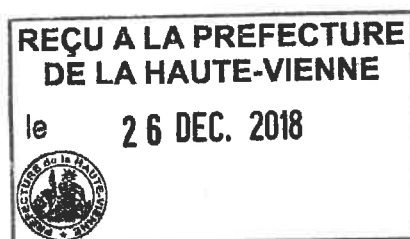
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Considérant les délibérations du Comité Syndical du 06 Décembre 2017 et du 03 avril 2018,
- Considérant le dossier présenté et l'estimation proposée par le Cabinet LARBRE INGENIERIE,

APPROUVE les travaux de remplacement des canalisations sur les secteurs de Gentaux, Lavaud de Cossas et Le Grand Chaleix sur la commune de Saint Paul.

APPROUVE le prix d'objectif de l'opération soit 450 572,08 euros HT.

AUTORISE le président à procéder à l'appel d'offres, à signer le marché de travaux correspondant ainsi que tout document à intervenir pour la réalisation de cet investissement.



Pour extrait, le 20 Décembre 2018
Le Président,

Olivier LABREGERE

